

## mazières-en-gâtine

### La population recensée l'an prochain

**L**e conseil municipal s'est tenu le 2 novembre à Mazières-en-Gâtine

**Charges transférées.** Le maire, Alain Clairand, a présenté le rapport du dernier conseil communautaire, en présentant les nouvelles charges transférées sur les compétences obligatoires, optionnelles et facultatives. Les compétences obligatoires : oïdures ménagères, affaires économiques, urbanismes et action sociale. La Commission locale d'évaluation des charges transférées concerne 33 communes. Plusieurs points ont été évoqués dont la prise en charge des transports scolaires, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2019. L'évaluation des charges liées aux frais administratifs, gestion de la REOM : douze communes sont concernées sur l'évaluation des charges à déduire sur le secteur Sud-Gâtine dont Ma-

zières-En-Gâtine (1.980 €) ; Les Groseillers (165 €) ; Saint-Marc-la-Lande (543 €) ; Saint-Pardoux (2.758 €) ; La Boissière (588 €), pour un total des douze communes s'élevant à 14.150 €.

**Transfert de terrain.** Le Département se décharge pour l'euro symbolique, de cinq parcelles de terrain à la commune, situées au bord de la trois voies, au niveau des Ripaubaudières et du chemin de l'Hironnelle pour une superficie de 3.857 m<sup>2</sup>.

Les chicanes mises en place aux entrées du bourg sur la route de Saint-Marc-la-Lande et Verruyes resteront en place jusqu'au 15 décembre. Un panneau « Stop », rue de la Ménardière sera placé, en raison d'une circulation importante des deux-roues à la sortie du collège

**Travaux de la mairie.** Jacques Fradin, premier ad-

joint et le maire précisent qu'il n'y a pas de dépassement du budget, les chiffres budgétaires sont en équilibre, un emprunt va pouvoir être remboursé, dans l'objectif de diminuer l'endettement

**Recensement de la population.** La commune de Mazières-en-Gâtine sera recensée du 17 janvier au 16 février 2019. Sylvie Guittot, élue du conseil, sera coordinatrice du recensement. Elle précise : « *Le recensement est important, il permet de prendre en compte la comptabilisation de la population, quatre agents plus un suppléant se déplaceront pendant un mois dans chaque foyer* ». La cérémonie des voeux aura lieu le 5 janvier, nouvelle organisation pour l'événement avec un apéritif festif aux habitants de la commune. La date du prochain conseil municipal aura lieu le jeudi 6 décembre.